18 mars 2002

02.109
ad 02.001

Postulat du groupe PopEcoSol

Coefficient de l'impôt cantonal direct

Le Conseil d'Etat est prié de proposer une modification législative visant à soumettre au Grand Conseil, chaque année lors de la session du budget, un décret fixant le coefficient de l'impôt cantonal direct dû par les personnes physiques.

Signataire: L. Debrot.